

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 001-200070118-20240924-DEL_24_09_24_10-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAJJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/09/24/10 – Autorisation de signer un avenant n°1 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du territoire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (procédure formalisée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres) et l'article R2194-8 (Modification de faible montant),

Vu la délibération n°2021/09/28/06 du 28 septembre 2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaires relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement sur l'intégralité du territoire pour un montant maximum cumulé pour les trois titulaires sur sa durée totale de 500 000 € HT avec les sociétés suivantes :

- Titulaire n°1 : NALDEO – 69003 LYON,
- Titulaire n°2 : CABINET D'ETUDES MARC MERLIN – 69007 LYON,
- Titulaire n°3 : SAFEGE SUEZ CONSULTING – 69009 LYON,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre multi-attributaires relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement sur l'intégralité du territoire.

Vu les bons de commande et le marché subséquent qui ont été notifiés aux trois titulaires depuis le début d'exécution de l'accord-cadre, les augmentations prévisibles au moment de fixer le forfait de rémunération définitive du maître d'œuvre sur certains projets en cours d'étude ainsi que le projet de transfert des effluents de la station d'épuration de Saint-Etienne-sur-Chalaronne vers la station d'épuration de Mogneneins dont les études doivent être lancées, le montant maximum de l'accord-cadre risque d'être atteint avant le terme du contrat, le 18 octobre 2025.

Il est proposé la signature d'un avenant pour augmenter le montant maximum de l'accord-cadre pour les trois titulaires sur sa durée totale, afin de pouvoir assurer la maîtrise d'œuvre des projets en cours et à lancer d'ici le mois d'octobre 2025.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 pour augmenter le montant maximum de l'accord-cadre pour les trois titulaires sur sa durée totale de 50 000 € HT et ainsi le porter à 550 000 € HT, soit 660 000 € TTC, avec chacun des trois titulaires de l'accord-cadre :

- Titulaire n°1 : NALDEO – 69003 LYON,
- Titulaire n°2 : CABINET D'ETUDES MARC MERLIN – 69007 LYON,
- Titulaire n°3 : SAFEGE SUEZ CONSULTING – 69009 LYON,

PRECISE que cet avenant entraîne une augmentation de 10% du montant maximum initial de l'accord-cadre pour les trois titulaires sur sa durée totale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification au titulaire n°1 : NALDEO, le
De la notification au titulaire n°2 : CABINET D'ETUDES MARC MERLIN, le
De la notification au titulaire n°3 : SAFEGE SUEZ CONSULTING, le

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX